

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

3e/04-07 N° CP Séance du 1 9 JAN 2007

ROUTES DEPARTEMENTALES **B051 - ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit:

. Acquisition :

297 800,00 €

. Aliénation :

1 615.45 €

. Régularisation :

5 929,05 €

- Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2007.
- Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 et la recette au chapitre 77 nature 775 fonction 0202 du budget départemental 2007.

REÇU A LA FRÉFECTURE 2 2 JAN. 2007

Adopté

.....voix contreabstentions LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Naut-Rhin

et par délégation Le 1er Vice-Président

Acte certifié exécutoire Récestions Public.

Pour lu

2 2 JAN ... 2007 2 6 JAN, 2007..... Général i antion

Ludevic LIONS

Rémy WITH